

Dogmes et cérémonies catholiques et dates de leur introduction dans le canon de l'église

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 31

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

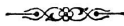
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

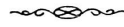
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lieu et aujourd'hui le territoire de ces trois départements n'est plus souillé par le pied d'aucun Prussien. Mais les armées allemandes occupent encore la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Jura, le Doubs, la Haute-Marne, la Marne, l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, les Vosges, Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire seize départements qui ne cessent d'être plongés dans les profondes douleurs, non-seulement du patriotisme opprimé, mais encore dans les souffrances produites par la méconnaissance de toutes les libertés et de toutes les lois humaines. Aussi il ne faut point s'étonner si les réjouissances auxquelles se livrent actuellement certaines populations françaises qui ont eu le bonheur d'échapper à l'occupation étrangère soulèvent des critiques. Les chants patriotiques, l'exhibition des drapeaux pavoisant les maisons, nous paraissent en effet, hors de propos dans ce moment.



SUR LE MOT GALIMATHIAS. — Il est aujourd'hui beaucoup de littérateurs intéressés à connaître l'origine d'un mot qui désigne le genre dans lequel ils excellent. Quelques auteurs ont pensé que le mot *galimathias* dérivait du mot *polymathie*, qui signifie diversité de sciences, parce que cette diversité chargeant la mémoire, il en résulte la confusion et l'obscurité dans l'expression. Mais l'origine que le savant *Huet*, évêque d'Avranches, assigne à ce mot, paraît plus vraisemblable. Il vient, dit-il, des plaidoyers qui se faisaient autrefois en latin. Un jour, il s'agissait d'un coq appartenant à une des parties, qui se nommait *Mathias*. L'avocat, à force de répéter les noms de *Gallus* et de *Mathias*, finit par s'embrouiller, et au lieu de dire *Gallus Mathias*, il dit *Gali Mathias*. Par la suite, on a appelé *galimathias* tous les discours embrouillés. Depuis que tout le monde s'est avisé de devenir écrivain, poète, orateur, il a fallu ajouter à l'épithète pour donner une idée des chefs-d'œuvre qu'on lisait et que l'on entendait, et l'on a dit *galimathias* double, *galimathias* triple; si les progrès de cet art continuent, comme le ferait supposer un nouveau journal littéraire de Lausanne, on sera bientôt forcé de dire *galimathias* centuple, et à l'infini.



On hommo dé su lé mont dé Pully in vegnin d'onna faire, avai bin tan taupâ sa féna que lai avai trossâ on brè.

Quand cin vin à pahî lo maidzo que lo lai avai reboutâ, ci-z'inquié lai demandâvê ceint francs po sa paina.

— In vaitelè douè ceint lai fâ lo pahisan.

— Porquoiè douè ceints?

— Y'âmj mi vo lé baillî tot d'on tin, vo sarai aô min pahî po quand lai trosséri l'autro!!!



L'autre jour on montrait à un brave homme le portrait de Lincoln publié il y a quelques années déjà, par le *Voleur illustré*.

La gravure qui porte pour titre « Lincoln bûche-

ron » représente une forêt, et celui qui fut président des Etats-Unis, armé d'une hache, est en train d'abattre un arbre de grande dimension.

Notre homme examine en connaisseur la taille commencée, qui paraissait être faite à peu près au milieu du tronc, et dit d'un ton qui n'admettait pas de réplique :

« Mè bourlai se djamè cè Lincolle l'a età tsapplia-
» boù, l'incotsé trâu hiau!!! »

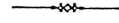


Dans le cimetière qui se trouve près du champ de bataille de Wœrth, il y avait cette inscription :

Ici reposent trois bons camarades.

Tout le monde, même les Prussiens, pensaient qu'il s'agissait de trois Français morts ensemble sur le champ d'honneur.

Il y a quelques temps, l'inscription et la croix disparurent, et l'on ne tarda pas à apprendre qu'un habitant de Wœrth était allé pendant la nuit déterrer les « trois bons camarades, » qui n'étaient autres que des tonneaux d'un vin fameux que ce lugubre plaisant avait enfouis là pour qu'ils ne tombassent pas entre les mains des Allemands.



En Italie, six enfants sur cent fréquentent une école; en Irlande, huit; en France, dix; en Angleterre, onze; en Ecosse, quatorze; en Danemark, treize; en Suède et dans les Pays-Bas, quatorze; en Allemagne et en Suisse, dix-huit.

Dogmes et cérémonies catholiques et date de leur introduction dans le canon de l'église.

années.	
375	— Culte des saints.
400	— Prière pour les morts.
600	— Culte en langue latine.
600	— Primauté du pape.
688	— Culte de la croix.
688	— Culte des images.
688	— Culte des reliques.
1000	— Canonisation des saints.
1000	— Célibat des prêtres.
1076	— Infaillibilité de l'église.
1091	— Chapelets.
1100	— Canon de la messe.
1160	— Canon des sept sacrements.
1215	— Transsubstantiation.
1215	— Confession.
1220	— Elévation de l'hostie.
1227	— Clochettes de la messe.
1264	— Fête-Dieu.
1236	— Procession du St-Sacrement.
1445	— Retranchement de la coupe.
1439	— Purgatoire.
1564	— Tradition.
1564	— Livres apocryphes.
1854	— Dogme de l'Immaculée Conception.
1870	— Infaillibilité de Pie IX en la personne de Jean-Marie comte de Mastai-Ferretti.

C'est le bouquet!

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.